

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION

INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG

INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION

NOTA D'INFORMAZIONE

TER DOCUMENTIE

Brussels, January 1977

DEVELOPMENT COOPERATION

Increased cooperation between the Commission and the Nongovernmental Organizations (NGO)

The annual assembly of NGOs specializing in development aid, which took place in Brussels from 19 to 21 January 1977, provided an opportunity for taking stock of joint action undertaken in 1976 and for stepping up cooperation between those organizations and the Commission.

In 1976, on the initiative of the European Parliament, an appropriation for this purpose - of 2.5 million u.a. - was for the first time entered in the budget, thus enabling the Commission and the NGOs to undertake an original form of development aid. For 1977, the appropriation was increased to 4 million u.a. by the Council of the European Communities.

The annual assembly brought together about fifty representatives of the NGOs from nine Member States. It dealt not only with the questions raised by cofinancing operations but also with other aspects of cooperation with the Commission, in particular educating European public opinion and food aid matters.

1976 : a good start for a new undertaking

Even though this is a new departure, the total funds available for 1976 have been committed, and the number in which this has been achieved is regarded as extremely satisfactory by the NGOs.

On the initiative of 33 organizations (Belgium : 5, Germany : 5, France : 6, Ireland : 3, Italy : 3, Luxembourg : 1, Netherlands : 3, United Kingdom : 7, (1), 76 projects were adopted during the year. These projects are allocated among the different sectors as follows :

./.

- (1) Denmark : six projects from two Danish NGOs were submitted late in 1976 and will be taken into consideration in 1977.

Allocation by sector of projects adopted in 1976

	Number of projects	Amount in u. a.	%
I. Economic development			
1. Agriculture and fisheries	9	321, 253. 20	12. 85
2. Small business and commerce	8	242, 026. 22	9. 68
3. Infrastructure (irrigation etc.)	11	436, 728. 92	17. 47
II. Social Development			
4. Education and training	22	566, 758. 43	22. 67
5. Health	10	267, 026. 70	10. 68
6. Housing, community centres, crèches etc.	8	345, 670. 07	13. 83
III. Integrated rural development projects		320, 537. 23	12. 82
TOTAL	76	2, 500, 000. 00	100

The measures which have been financed in this way are by definition micro-projects, which is in keeping with the type of activity undertaken by the NGOs, but they also reflect the interest shown by the Commission and developing countries in small-scale projects, particularly in the rural sector. Through projects cofinanced with the NGOs it will moreover be possible to help all developing countries, especially the poorest ones, without taking account of their relations with the Community (i.e. whether they are associated or not), the part of the world to which they belong nor what sort of régime they have. The allocation by region for 1976 is as follows :

	Allocation by region		
Black Africa	21 countries	36 projects	1, 068, 232. 10 u. a.
Latin America	13 countries	21 projects	719, 656. 30 u. a.
Arab countries	3 countries	4 projects	94, 208. 35 u. a.
Asia	8 countries	18 projects	634, 703. 60 u. a.
Other	1 country	1 project	43, 199. 65 u. a.
	46 countries	80 projects	2, 500, 000. 00 u. a.

The cofinancing system

Projects qualifying for cofinancing must :

- be approved by the authorities of the recipient country;
- promote the economic and social progress of the least developed sections of the population, special attention being paid to rural, educational and social projects;
- involve a financing plan covering the total cost, the Commission's contribution not exceeding 50 % of the total cost and limited normally to 100,000 u.a.

Question raised by the NGO Assembly of 1977

- a. On the subject of cofinancing, the Assembly examined the possibility of drawing up a list of priorities. The participants asked if expenditure related to voluntary workers attached to the cofinancing projects could also be covered.
- b. Special emphasis was placed on educating European public opinion. Two meetings have been arranged on this matter.

The theme of the first one will be the trend of relations between industrialized and developing countries in connection with developments in the North-South dialogue. The second will deal with the ways and means of educating public opinion, *inter alia* :

- possible forms of cooperation between the NGOs and the Commission and between the NGOs and the governments of the Member States;
 - the NGOs requirements and their means of action;
 - the effect of the schemes undertaken on public opinion.
- c. Lastly the Assembly examined cooperation with the Community in the matter of food aid. For several years cooperation has already existed in this field, since part of the Community's food aid programme was implemented through the NGOs (for example, the International Committee of the Red Cross and the League of Red Cross Societies).

In 1976, 12,000 tonnes of milk powder were allocated directly to the NGOs (Caritas, World Council of Churches, OXFAM, etc.), in addition to the quantities that were earmarked for the Red Cross.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRACHEGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION

INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG

INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION

NOTA D'INFORMAZIONE

TER DOCUMENTIE

Bruxelles, janvier 1977

COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

La collaboration entre la Commission et les organisations non gouvernementales (ONG) s'intensifie.

L'Assemblée annuelle des ONG spécialisées dans l'aide au développement, qui s'est tenue à Bruxelles du 19 au 21 janvier 1977 a permis de dresser un bilan positif des actions conjointes engagées depuis 1976 et d'amorcer une intensification de la collaboration entre ces organisations et les services de la Commission.

En 1976, à l'initiative du Parlement européen, un crédit de 2,5 MUC avait été pour la première fois inscrit au budget, donnant ainsi à la Commission et aux ONG la possibilité d'engager une action originale en matière d'aide au développement. Pour 1977 ce crédit a été porté à 4 MUC par le Conseil des Ministres de la Communauté.

L'Assemblée annuelle qui vient de se conclure a rassemblé une cinquantaine de représentants des ONG venus de 9 Etats membres. Elle a abordé non seulement les problèmes posés par les opérations de cofinancement mais elle s'est penchée également sur d'autres thèmes de coopération avec les services de la Commission, et plus particulièrement les problèmes d'éducation de l'opinion publique européenne ainsi que ceux de l'aide alimentaire.

LE BILAN 1976 : un bon départ pour une entreprise originale

Bien que s'agissant d'une action nouvelle la totalité des crédits disponibles pour 1977 ont pu être engagés. Et ceci dans des conditions jugées extrêmement satisfaisantes par les ONG.

A l'initiative de 33 organisations (Belgique : 5, Allemagne : 5, France : 6, Irlande : 3, Italie : 3, Luxembourg : 1, Pays-Bas : 3, Royaume-Uni : 7. (1) 76 projets ont été approuvés au courant de l'année. Ces projets se répartissent par secteur d'intervention de la façon suivante :

(1) Danemark : six projets provenant de 2 ONG danoises ont été introduits tardivement en 1976 et seront pris en considération en 1977.

Répartition par secteur des projets approuvés en 1976

	Nombre de projets	Montant en UC	%
I. Développement économique			
1. Agriculture et pêche	9	321. 253, 20	12, 85
2. Petites entreprises et commerce	8	242. 026, 22	9, 68
3. Infrastructure (irrigation etc.)	11	436. 728, 92	17, 47
II. Développement social			
4. Education et formation	22	566. 758, 43	22, 67
5. Santé	10	267. 026, 70	10, 68
6. Logement, centres communautaires, crèches etc.	8	345. 670, 07	13, 83
III. Projets intégrés de développement rural	8	320. 537, 23	12, 82
TOTAL	76	2. 500. 000, 00	100

Les actions ainsi financées sont par définition des micro-projets ce qui correspond au type d'activité menée par les ONG mais répondent également à l'intérêt marqué par la Commission et par les pays en voie de développement à l'égard de petites réalisations notamment dans le secteur rural. Les projets cofinancés avec les ONG permettent par ailleurs le développement d'actions au bénéfice de l'ensemble des pays en voie de développement et notamment des plus pauvres sans qu'il soit tenu compte de la nature de leurs relations avec la Communauté (associés ou non associés), de la région du monde à laquelle ils appartiennent ou de l'orientation de leur régime. C'est ainsi qu'en 1976 la répartition par région se présente de la façon suivante :

	Répartition par région		
Afrique Noire	21 pays	36 projets	1. 008. 232, 10 UC
Amérique Latine	13 pays	21 projets	719. 656, 30 UC
Pays Arabes	3 pays	4 projets	94. 208, 35 UC
Asie	8 pays	18 projets	634. 703, 60 UC
Divers	1 pays	1 projet	43. 199, 65 UC
	46 pays	80 projets	2. 500. 000, 00 UC

Le système de cofinancement

Les projets susceptibles de faire l'objet de cofinancements doivent notamment :

- être agréés par les autorités concernées du pays bénéficiaire,
- favoriser le progrès économique et social des populations les moins favorisées, une attention particulière étant donnée aux projets ruraux, éducatifs et sociaux,
- comporter un plan de financement couvrant la totalité du coût, la contribution de la Commission ne pouvant excéder 50 % du coût total ni en principe 100.000 unités de compte.

Problèmes évoqués par l'Assemblée des ONG de 1977

- a. En liaison avec les problèmes de cofinancement l'Assemblée a examiné les possibilités de dresser un catalogue des priorités. Par ailleurs les participants ont souhaité que puissent être pris en charge les volontaires attachés à la réalisation des projets en cofinancement.
- b. Une importance toute particulière a été accordée à l'éducation de l'opinion publique européenne. A cet égard deux rencontres seront organisées.

La première aura pour thème l'évolution des relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement en liaison avec l'évolution du dialogue Nord-Sud. La seconde portera sur "les moyens et méthodes d'éducation" et devrait permettre d'examiner notamment :

- les formes de coopération possible entre les ONG et d'une part la Commission, d'autre part les gouvernements des Etats membres;
 - les besoins et moyens d'action des ONG;
 - l'impact de l'ensemble des actions menées sur l'opinion publique.
- c. Enfin l'Assemblée s'est penchée sur les conditions de collaboration avec la Communauté en matière d'aide alimentaire. Depuis plusieurs années en effet une coopération s'est instaurée dans ce domaine, une partie des programmes d'aide alimentaire de la Communauté étant réalisée par l'intermédiaire d'Organisations non gouvernementales (notamment le Comité international de la Croix Rouge et la Ligue des Sociétés de Croix Rouge).

En 1976 outre les quantités prévues en faveur de la Croix Rouge 12.000 tonnes de poudre de lait ont été allouées directement aux ONG (Caritas - Conseil oecuménique des Eglises - OXFAM etc.).